

que l'examen, pour être complet, porte aussi sur les teintes secondaires, les nuances faibles. Un individu aveugle pour une des trois couleurs fondamentales arrive quelquefois à nommer justement la nuance vive de la couleur qu'il ne voit pas réellement; il y parviendra par artifice, c'est-à-dire en se rapportant aux propriétés que l'usage lui a appris à reconnaître à cette couleur. Il se trompe généralement sur les nuances faibles produites par l'addition du blanc, par la diminution de l'éclairage ou l'étendue de la couleur. L'achromatopsie partielle se révèle surtout par la composition des couleurs fondamentales, qui sont vues. Ainsi l'achromatope pour le vert compose toutes ses couleurs avec le rouge et le violet ou le bleu selon Maxwell. Toutes les couleurs dans la composition desquelles entre le vert sont altérées à ses yeux et vues d'une manière toute particulière. Le blanc résultant du mélange du rouge et du vert peut être rendu égal, pour l'œil normal, au blanc résultant du bleu et du jaune; il n'en est pas de même de l'achromatope pour le vert.

Il s'en suit que l'achromatope partiel compose les couleurs à sa façon. Dans l'examen des personnes que l'on soupçonne atteintes de cette affection il faut se rendre compte des noms que l'achromatope donne aux différentes couleurs. C'est là une tâche assez difficile, attendu que le sujet examiné appelle souvent les couleurs par leur nom. Il ne faut donc pas se fier uniquement aux réponses des sujets examinés, il faut contrôler leur dire et avoir l'assurance, par un examen détaillé, qu'ils n'ont pas trompé et ne se sont pas trompés.

Ainsi, on peut considérer l'examen de la vue, tel que pratiqué par quelques-unes de nos Compagnies de chemin de fer, comme incomplet et par conséquent inutile.

Au moment où il n'est question dans nos journaux que d'accidents de chemins de fer et de réformes à adopter pour les prévenir, nous avons cru opportun d'attirer l'attention sur les faits plus haut mentionnés, afin que les intéressés en tirent profit s'il y a moyen.

Toute réforme, acceptée volontairement ou imposée par le gouvernement, pour être efficace en ce qui regarde l'examen du sens de la vue, devrait être conforme aux résolutions qui ont été passées au congrès médical d'Amsterdam en 1879 et approuvées par le congrès médical international de Londres, en 1881. Pour être admis aux différents postes où il faut obéir à des signaux colorés, il faudrait par conséquent satisfaire aux conditions suivantes.

1^o (*Sur les chemins de fer*). Pour être admis en qualité de conducteur ou de chauffeur, il faut être exempt d'inflammations des yeux ou des paupières; il faut que le champ visuel, la réfraction et l'acuité visuelle soient normales; il faut que la perception des couleurs égale au moins les $\frac{4}{5}$ de l'état normal; il faut être exempt de cataracte et de toute maladie progressive de l'œil.

2^o Pour être admis à d'autres postes dans le service des chemins de fer, il faut être exempt d'inflammations des yeux ou des paupières, de cataracte ou de maladie progressive; il faut que l'un des deux yeux soit normal sous le rapport de l'acuité visuelle et de la réfraction; il faut que la perception des couleurs soit au moins égale au $\frac{2}{3}$ de l'état normal; pour l'autre œil, il faut que la vue ne soit pas diminuée au-delà de la moitié de l'état normal.

3^o (*Dans la navigation*.) Sur les vaisseaux, surtout ceux qui trans-